



ETUDE D'UNE ENTREPRISE SANS REFERENCEMENT NI QUALIFICATION

TENNIS / PICKLEBALL

PROCESS D'EXAMEN DE LA PROPOSITION COMMERCIALE D'UNE ENTREPRISE NON PQT OU QUALISPORT DANS LE
CADRE DE LA CHARTE D'ELIGIBILITE A UNE AIDE FÉDÉRALE A L'ÉQUIPEMENT (ADCP)

Appréciation de la viabilité administrative et financière

- ☐ Organigramme
- ☐ Extrait Kbis (ou équivalent)
- ☐ Chiffre d'Affaires (CA) sur les 3 dernières années
- ☐ Classement banque de France (niveau 4 : pas d'incident bancaire majeur) ou attestation bancaire
- ☐ Attestation d'assurance Décennale (et/ou garantie contractuelle pour les travaux hors infrastructure) / Responsabilité civile professionnelle
- ☐ Dossier des prestataires qui interviendront sur le chantier concerné (ex : acte de sous-traitance etc...).

Documentations techniques

- ☐ Dossier de présentation des produits et matériaux (mémoire technique, fiches techniques, PV laboratoire de conformité aux Normes...)
- ☐ Attestation de respect des normes et cahiers des charges en vigueur

Appréciation des réalisations de la société

- ☐ Liste précise des références : Nombre de terrains réalisés (minimum défini fonction des catégories)
 - **Terre battue traditionnelle** : 2 terrains, sur les 2 dernières années comprenant uniquement la rénovation et la construction
 - **Béton poreux/Résine** : 2 chantiers différents comprenant la rénovation et/ou la construction d'au moins un court pour chacun des chantiers, sur les 2 dernières années. L'entreprise aura eu obligatoirement en charge la construction de l'infrastructure des terrains concernés.
 - **Terre Artificielle/Gazon Synthétique/Moquette** : 2 chantiers différents comprenant la transformation et/ou la construction d'au moins un court pour chacun des chantiers, sur les 2 dernières années
- ☐ Enquêtes de satisfaction des clients : Les références devront être accompagnées d'une fiche ou attestation de satisfaction complétées par les clubs et/ou les mairies et/ou les contrôleurs laboratoire.
La qualité des réalisations pourra être appréciée par les ligues et/ou la FFT

Cas des entreprises sans réalisation ou avec un nombre de réalisation insuffisante : Obligation d'un contrôle laboratoire indépendant et spécialisé à la charge de l'entreprise pour contrôler la conformité du chantier concerné vis-à-vis des normes et cahiers des charges en vigueur (à minima les contrôles suivants : dimensions, planéité, pentes, perméabilité, ...).